

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

CERDP - Centre d'études et de recherche en droit privé

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Côte d'Azur - Uca

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C



Au nom du comité d'experts :

Jean-Christophe Saint-Pau, Président du comité

Pour le Hcéres :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2) ;

2 Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Jean-Christophe Saint-Pau, université de Bordeaux

Experts : M. Nicolas Cayrol, université François Rabelais de Tours
Mme Aurore-Angélique Hyde, université de Reims Champagne-Ardenne –
URCA
M. Karl Lafaurie, université de Limoges

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. David Kremer

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre d'études et de recherches en droit des procédures
- Acronyme : CERDP
- Label et numéro : EA 1201
- Composition de l'équipe de direction : Entre juin 2016 et juin 2021 : M. Mathias Latina (directeur) et Mme Laetitia Antonini-Cochin (directrice adjointe) ; Depuis juin 2021 M. Grégoire Leray (directeur) et Mme Diane Boustani (directrice adjointe)

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales

SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le CERDP a une activité essentiellement centrée sur les procédures, modes de réalisation des droits substantiels. Les trois thèmes de l'unité sont consacrés respectivement à la procédure civile (avec certains aspects de droit civil), à la procédure pénale (et certains aspects de droit pénal), et aux procédures collectives. Si la thématique procédurale est au cœur de l'activité de l'unité, le droit civil (notamment le droit de la famille, le droit des contrats et le droit des biens) fait également l'objet de recherches et manifestations scientifiques, tout comme le droit pénal général et le droit de l'exécution des peines.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Centre d'Études et de Recherches en Droit des Procédures est issu du Crajefe (Centre de Recherche sur les Aspects Juridiques, Économiques et Financiers de l'Entreprise) qui avait historiquement pour ambition d'établir un lien entre procédures collectives et procédure civile. En 1998, il fut décidé d'élargir le champ de cette unité à la recherche en droit privé, notamment fondamental. En 2002, apparurent ainsi trois thèmes de recherche structurés : droit civil et procédure civile, droit pénal et procédure pénale, procédures collectives. Le Crajefe devint en 2002 CERDP (Centre d'Études et de Recherches en Droit Privé).

Le CERDP est localisé dans le bâtiment principal de l'université, Avenue du Doyen Louis Trotabas, au quatrième étage. Il dispose là d'un bureau-secrétariat et d'une salle des chercheurs équipée.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Les membres du CERDP sont fortement impliqués dans la gouvernance de l'école universitaire de recherche (EUR) de rattachement de l'unité.

Il convient par ailleurs de souligner l'implication de membres de l'unité dans les Académies d'excellence de l'Idex de l'université Côte d'Azur, notamment dans la gouvernance de l'Académie 5 « Homme, Idées et Milieux » : Comité de pilotage et Conseil scientifique.

Le CERDP est membre à part entière de la MSHS Sud Est, unité d'appui et de recherche (UAR 3566).

Le CERDP faisait partie de l'Institut Fédératif de Recherches « Interactions » visant à structurer une recherche collective de la faculté de droit et sciences politique. Cette IFR a en 2021 été absorbée par l'EUR Lex Society (Faculté de droit et de sciences politiques de Nice Uca).

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2021

Personnels permanents en activité	
Professeurs et assimilés	7
Maîtres de conférences et assimilés	13
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Chercheurs des EPIC et autres organismes, fondations ou entreprises privées	0
Personnels d'appui à la recherche	1
Sous-total personnels permanents en activité	21
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	8
Personnels d'appui à la recherche non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	38
Sous-total personnels non permanents en activité	46
Total personnels	67

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2021. LES EMPLOYEURS NON TUTELLES SONT REGROUPES SOUS L'INTITULE « AUTRES ».

Employeur	EC	C	PAR
Université Côte d'Azur	20	0	1
Total	20	0	1

BUDGET DE L'UNITÉ

Budget récurrent hors masse salariale alloué par les établissements de rattachement (tutelles) (total sur 6 ans)	135.5
Ressources propres obtenues sur appels à projets régionaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP idex, i-site, CPER, collectivités territoriales, etc.)	0.0
Ressources propres obtenues sur appels à projets nationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP ONR, PIA, ANR, FRM, INCa, etc.)	0.0
Ressources propres obtenues sur appels à projets internationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues)	0.0
Ressources issues de la valorisation, du transfert et de la collaboration industrielle (total sur 6 ans des sommes obtenues grâce à des contrats, des brevets, des activités de service, des prestations, etc.)	111.1
Total en euros	246.6

AVIS GLOBAL

Le CERDP est une équipe de recherche dont l'activité scientifique est visible, avec un objectif précis et cohérent, composé de certains universitaires dont les qualités sont reconnues par la communauté. L'unité dispose ainsi d'un fort rayonnement. L'appréciation globale est très positive.

L'équipe est active, avec des chiffres importants de publications (68 ouvrages, 8 commentaires de code, 46 chapitres ouvrage, 39 contributions à des encyclopédies) dans des supports diversifiés et renommés (Dalloz, Procédures, Petites affiches, Gazette du Palais), des événements scientifiques nombreux, organisés tant par les enseignants-chercheurs que les doctorants, un bon taux de « publiants » (18 enseignants-chercheurs sur 21), 27 thèses soutenues pour quatorze HDR, cinq qualifications de docteurs au CNU par la section 01 dont quatre qualifiés recrutés maîtres de conférences. Cette activité se traduit particulièrement par des ouvrages de référence (par exemple en procédures collectives), des colloques importants et publiés dans de grande collection (par ex. colloque « Les grands concepts du droit des entreprises en difficulté », publié dans la collection Thèmes et commentaires, Dalloz), des prix (par exemple, prix de thèse de la Cour de cassation 2020), une collection (L'Harmattan), des participations à des comités scientifiques de revues...

L'équipe est transdisciplinaire du fait de l'objectif scientifique réunissant les procédures civile, pénale et collective, mais elle reste homogène, et bien identifiée autour de l'étude des procédures juridictionnelles au service de la réalisation des droits substantiels. Cette unité se traduit par la rédaction collective d'une chronique « Procédures » aux Petites affiches, chronique unique en son genre car elle agrège les différentes procédures. L'équipe est pérenne. Elle démontre une capacité d'anticiper les départs pour maintenir le niveau et la cohérence de la recherche menée dans l'unité. Le fonctionnement de l'unité est collaboratif et collégial avec un conseil de laboratoire plénier et une association des doctorants (le CERDP organise tous les deux ans un colloque des doctorants et jeunes docteurs, qui fait l'objet d'une publication auprès de L'Harmattan)

La structuration de l'équipe en pôles pose cependant la question de leur dialogue, et de la constitution d'une politique scientifique commune. Il n'existe pas de conseil scientifique, ou de conseil des pôles à même d'impulser cette dynamique transversale, de définir des priorités, pour dépasser la simple addition de pôles disciplinaires de très grande qualité. Les membres préfèrent envisager leur décision dans le seul conseil de laboratoire, qui reçoit les propositions des pôles. La mise en place de trois axes de recherche transversaux (« Personnes, patrimoine et procédures », « nature, vivant et procédures », puis « pensée juridique et procédure ») est une piste intéressante pour impulser des projets répondant à l'objectif transdisciplinaire de l'unité. Les colloques des doctorants visent également des sujets inter-pôles (en dernier lieu « l'intérêt ») et constituent un exemple dont les enseignants-chercheurs pourraient s'inspirer.

Le pôle pénal est identifié comme en retrait, malgré la visibilité d'un membre publiant, et un renforcement par un recrutement paraît s'imposer pour dynamiser la recherche en lien avec la formation et répartir la charge des responsabilités.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

L'équipe a pris en compte la remarque du précédent rapport sur la transdisciplinarité, avec la chronique des procédures aux Petites affiches ; le colloque sur les grands concepts des procédures collectives avec un indice d'impact élevé (publication chez Dalloz dans la collection Thèmes et commentaires) ; le contenu des thèses soutenues qui couvrent toutes les procédures civile, pénale et collective.

De même, a été intégrée la remarque sur la promotion de l'association des doctorants à la recherche de l'unité, puisqu'un nombre non négligeable de doctorants sont intervenus dans le cadre de colloques, notamment de colloques de grande envergure qui ont donné lieu à des publications dans des collections prestigieuses (notamment 4 doctorants pour le colloque « Les grands concepts du droit des entreprises en difficulté »). Par ailleurs, les doctorants organisent chaque année une journée d'étude sur un thème embrassant le champ transdisciplinaire de l'unité.

Le renforcement du pôle pénal n'est pas vraiment réalisé. La disparition d'un professeur n'a donné lieu qu'à une promotion interne d'un MCF qui ne renforce pas, en nombre, l'équipe. En revanche, des actions scientifiques significatives ont été impulsées (séminaires, thèses).

Le centre a développé des coopérations internationales sur des thématiques particulières, notamment avec l'université Hosei à Tokyo et l'université de Montréal (droit des obligations), ou l'université fédérale de Kazan (droit des entreprises en difficulté).

L'unité veille à la cohérence de ses manifestations scientifiques.

Si la lettre numérique n'a pas pu être mise en place, le site internet a évolué pour offrir une meilleure visibilité.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les ressources de l'unité

Les ressources de l'unité sont globalement adéquates à son activité, l'équipe compensant la faiblesse des crédits récurrents et l'aléa des financements par contrat de recherche par l'organisation de manifestations scientifiques bénéficiaires, en mobilisant le réseau des professions du droit intéressés (par exemple, le congrès international sur les procédures a rapporté 18 000 euros).

Dotation annuelle de base faible par enseignant-chercheur (1125 euros)

Les maîtres de conférence nouvellement recrutés bénéficient d'un budget d'installation de 5000 euros qui augmente la dotation de base.

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

L'unité a un objectif : étudier les procédures en tant qu'elles sont au service des droits substantiels. Cet objectif est clair, intéressant, attractif, fructueux. Cet objectif unique fait l'unité de l'équipe et sa force. Mais on pourrait s'attendre à une autre approche par le droit processuel et les recherches croisées en procédure pénale et civile. Ce choix scientifique est assumé et s'explique par l'histoire de l'unité de recherche, d'abord ciblée sur les procédures collectives.

L'objectif de l'étude des évolutions des matières couvertes par le profil d'activités de l'unité trouve des réalisations concrètes au travers d'importants ouvrages, notamment sur les réformes du droit des obligations et de la procédure civile, ainsi que la tenue régulière de nombreuses chroniques de jurisprudence, particulièrement reconnues.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Le fonctionnement de l'unité se caractérise par une participation régulière de tous ses membres, avec une attention particulière à la participation des doctorants et au respect de la parité ; par une répartition des moyens répondant aux besoins.

Les décisions sont prises collégialement au sein du conseil de laboratoire sur la base des propositions des pôles.

Le rôle des pôles, et des responsables de pôles pourrait être précisé, éventuellement pour constituer un comité scientifique transdisciplinaires, et impulser, au-delà des projets individuels ou disciplinaires dont la qualité est reconnue, une politique scientifique commune.

1/ L'unité possède des ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

La dotation est assez faible mais elle a augmenté de 30% en 2022.

Le recrutement d'un maître de conférences s'accompagne d'une dotation personnelle de 5.000 euros (notamment pour l'équipement).

Par ailleurs, l'unité organise de nombreuses manifestations scientifiques bénéficiaires (ex. le colloque international sur les procédures collectives a généré un bénéfice de 18.000 euros)

Les « ressources » qui forment la richesse d'une équipe de recherche comme le CERDP sont ses supports de publication (chroniques, collections, revue en ligne) et ses réseaux (réseaux universitaires en France et à l'étranger, réseaux institutionnels en France et à l'étranger, réseaux professionnels locaux, réseaux éditoriaux). Les chroniques et les collections sont alimentées avec régularité ; les réseaux sont activés et entretenus par des conférences, des rencontres et des colloques. Il faut souligner aussi les financements Cifre de trois thèses soutenues sur la période de référence.

Le financement des pôles se fait principalement sur projet pour encourager les membres les plus actifs sans pour autant délaisser les membres moins actifs qui sont sollicités pour organiser des manifestations dans leur champ de compétence

Une politique d'hybridation a été adoptée pour permettre la participation aux manifestations scientifiques

L'unité a engagé la création d'un calendrier partagé des manifestations scientifiques de toutes les unités.

L'unité veille à mettre à la disposition des enseignants-chercheurs et des doctorants de locaux accueillants et dotés d'une documentation régulièrement renouvelée, chacun pouvant faire remonter des demandes d'acquisitions généralement acceptées.

Points faibles et risques liés au contexte

L'équipe reste de taille modeste. Elle est exposée aux départs et mobilités des membres. Elle doit composer avec une autre unité de recherche en droit. Ses moyens humains, matériels et financiers peuvent entraver une politique ambitieuse.

L'absence d'ingénieur de recherche fait perdre un appui important pour la recherche de financements extérieurs.

L'appui administratif de l'équipe semble faible au regard de l'activité déployée, et de la volonté de répondre à des appels à projets.

2/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques, y compris dans la dimension prospective de sa politique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Deux points forts :

1° une définition claire et unitaire des objectifs scientifiques : les procédures dans leurs rapports avec les droits substantiels.

2° une continuité de la politique scientifique de l'unité, qui capitalise sur un riche bilan et une expérience acquise.

L'unité a intégré l'Académie 5 de l'université qui est alimenté par les fonds de l'Idex ainsi que la MSH.

Outre la formation plénière du conseil de laboratoire qui se réunit au moins deux fois par an, des conseils extraordinaires sont organisés et sont l'occasion pour la jeune recherche de soumettre des projets.

Points faibles et risques liés au contexte

Le champ très vaste des recherches expose soit au risque de dispersion, en parcourant toutes les procédures sans parvenir à les approfondir, soit au risque de délaissement de certains aspects.

Le renouvellement des membres de l'équipe requiert une vigilance sur la transmission de l'expérience.

Le droit processuel, au sens du droit comparé des procédures, n'est pas envisagé comme objectif scientifique, ce qui peut interroger au regard de l'intitulé de l'unité qui vise le droit des procédures, et même si cet axe scientifique s'explique par l'histoire de l'unité, initialement centrée sur les procédures collectives.

Les liens institutionnels sont tissés de manière plus individuelle que collective, ce qui peut poser des difficultés quant à leur pérennité.

Aucun programme pluriannuel de recherche n'est véritablement élaboré. Il n'y a pas de politique commune de recherche qui serait insufflée par la direction et un conseil des pôles.

3/ Le fonctionnement de l'unité est conforme aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Non seulement le fonctionnement de l'unité est conforme aux réglementations, mais il est aussi guidé par des considérations éthiques dont le rapport montre que les membres de l'unité en ont une haute conscience.

La parité constitue un enjeu majeur du centre (11 femmes et 10 hommes).

La lutte contre les discriminations et l'intégration des personnes handicapées sont également des considérations importantes pour le centre (notamment la responsable administrative a le statut de travailleur handicapée et son poste a été totalement adapté).

Les locaux font l'objet d'une surveillance pour assurer la protection du patrimoine scientifique et du matériel informatique.

Points faibles et risques liés au contexte

En matière d'éthique scientifique, rien n'est jamais acquis définitivement : une veille permanente est nécessaire. Il n'est pas précisé si l'unité s'est dotée d'un règlement intérieur.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité

Le rayonnement scientifique international et européen est inégal entre les pôles.

L'attractivité est manifeste, mais repose sur un nombre restreint de membres.

L'unité ne bénéficie pas, à titre institutionnel, de professeurs invités, ou de partenariat formalisé avec des universités proches de la frontière (Italie), et ainsi d'une attractivité européenne et internationale.

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le rayonnement scientifique est manifeste par le nombre important de publications couvrant tous les aspects de la littérature juridique : monographies et actes de colloques, traités professionnels et manuels pédagogiques, codes annotés et encyclopédies juridiques, chroniques de jurisprudence.

Les membres de l'unité sont invités dans d'autres Universités (ex ; Université Toulouse Capitole) ou à l'étranger (ex. Gaidar Forum à Moscou ; Università degli Studi Federico II di Napoli ; Monaco Ocean Week ; etc.)

L'unité a co-organisé des manifestations internationales (en partenariat avec l'université de Montréal ; avec l'université Hosei),

Des intervenants étrangers participent régulièrement aux colloques de procédures collectives organisés tous les deux ans.

Un tiers des membres de l'unité participe à des comités scientifiques au sein de revues dont une revue italienne, ou de collections (Revue Defrénois, Revue juridique de l'environnement, Studi di Biodiritto, coll. « Procédures » aux éditions Bruylant...).

Un membre a participé aux comités d'évaluation de l'Hcéres et une autre assure régulièrement des formations à l'ENM.

Certains membres sont associés à des sociétés savantes (association Henri Capitant ; Société française de droit de l'environnement notamment).

Points faibles et risques liés au contexte

Quelques chercheurs concentrent beaucoup des publications, par exemple en procédure collective ou en procédure civile.

L'attractivité internationale et européenne ne vise pas tous les pôles.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité témoigne d'une intégration réussie des doctorants à la vie scientifique (publications, séminaires, colloque biannuel...).

Le recrutement à la mutation d'un spécialiste des procédures collectives civiles et commerciales et des procédures civiles d'exécution assure la pérennité de cet axe de recherche dès lors que le responsable du pôle est proche de la retraite.

L'unité est ainsi consciente des enjeux liés aux départs à la retraite et les anticipe ; elle a le sens du diagnostic.

L'unité met à la disposition de son personnel du matériel informatique en nombre suffisant (14 postes fixes)

Deux Professeurs et quatre Maîtres de conférences ont été recrutés sur la période ce qui permet de maintenir constant l'effectif d'enseignants-chercheurs.

Le nombre de doctorants est lui aussi constant sur la période

L'unité compte parmi elle le référent éthique de l'université Côte d'Azur.

L'unité a réussi à réduire le nombre de non-publiants en convainquant ceux qui s'étaient éloignés de la recherche de reprendre l'écriture.

Points faibles et risques liés au contexte

Le départ programmé de certains membres constitue un défi. Il conviendra de réussir les recrutements des prochaines années.

En particulier pour le pôle droit pénal et procédure pénale, le renforcement était souhaité dans le rapport précédent et ce pôle s'est affaibli avec le décès d'un collègue dont la dimension scientifique était très importante. Le rehaussement en PR du poste de MCF ne contribue pas à l'augmentation du nombre d'EC et ne constitue donc pas, en nombre, un renforcement du potentiel de recherche.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets compétitifs.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité a obtenu un contrat de recherche avec les collectivités locales portant sur la stratégie transfrontalière climatique.

L'unité obtient régulièrement des financements pour ses manifestations scientifiques par le biais de réponses aux appels du Comité Doyen Jean Lépine ou des Crédits scientifiques Incitatifs.

L'équipe organise une procédure interne de sélection des projets de thèse financés par un contrat doctoral, en amont de la candidature à l'école doctorale.

Points faibles et risques liés au contexte

La politique de l'équipe est plus orientée par le souci d'animer ses propres collections que de répondre aux appels à projet recherche

Le nombre de contrats doctoraux est faible et leur attribution n'est pas arrimée à une politique scientifique de l'unité de recherche, ou à des projets de recherche.

La mobilisation des trois pôles pour porter un projet de recherche, ou répondre à un appel à projet, est un défi dont la direction du centre a pleine conscience et envisage à moyen terme de soumettre à l'Institut d'Études et de Recherches sur le Droit et la Justice, un projet pluriannuel associant des spécialistes de traitement des données.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences technologiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

Sans objet

Points faibles et risques liés au contexte

Sans objet

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

Le bilan de la production scientifique de l'unité sur la période de référence est considérable en quantité, en diversité et en qualité.

L'unité a pertinemment diagnostiqué que le pôle pénal est en retrait, et a identifié la nécessité d'un recrutement prioritaire. À ce titre, le recrutement d'un PR est indiqué alors qu'il ne s'agit que d'un rehaussement d'un MCF déjà en poste.

La production scientifique, de grande qualité, reste souvent disciplinaire, avec peu de transversalité entre les pôles.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité compte à son actif des ouvrages de référence qui bénéficient d'une diffusion maximale et de rééditions régulières, parfois annuelles. Peut notamment être mentionné le traité « Droit et pratique des procédures collectives » (Dalloz) qui fait autorité dans la matière et qui, après avoir été porté pendant plus de vingt ans par le directeur du pôle « procédures collectives », constitue un ouvrage collectif auquel contribue l'ensemble des membres dudit pôle.

Des colloques de grande qualité sont régulièrement organisés et font l'objet de publications prestigieuses (notamment le colloque « Les grands concepts du droit des entreprises en difficulté », publiée dans la collection « Thèmes et commentaires » de l'éditeur Dalloz). Les événements scientifiques sont subordonnés à l'accord d'un comité scientifique et donnent lieu presque systématiquement à une publication dans une revue en ligne (Lexsociété) accessible à tous.

La production scientifique a été honorée par des récompenses, dont le prix de la recherche de la Cour de cassation.

Le droit comparé tient une place importante dans la production scientifique (franco-québécois ; franco-japonais ; franco-brésilien ; franco-italien).

Points faibles et risques liés au contexte

Les colloques et publications collectives sont exclusivement relatives aux pôles droit civil et procédure civile, et procédures collectives. Le pôle pénal est en retrait, même si des efforts sont perceptibles.

Les productions scientifiques transversales entre les pôles sont embryonnaires.

2/ La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité et répartie entre ses personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

Au regard du « potentiel de recherche » de l'unité, la production globale de l'équipe fait apparaître un taux de publication supérieur à ce que l'on est en droit d'attendre. On dénombre notamment 68 ouvrages ; 46 chapitres d'ouvrages collectifs ; 191 notes de jurisprudence ; dix-neuf chroniques ; 142 articles.

L'unité participe au commentaire de codes éditeurs (code de l'exécution ; code de procédure pénale).

L'unité produit cinq chroniques dans des revues à forte visibilité (recueil Dalloz ; revue Procédures ; Petites affiches ; La Gazette du Palais).

27 thèses ont été soutenues sur la période et cinq docteurs du centre ont été qualifiés par le CNU (section 01)

La production scientifique est répartie harmonieusement entre les pôles eu égard à leurs forces vives respectives

Les doctorants sont impliqués dans les manifestations scientifiques. Douze doctorants sont intervenus lors de trois manifestations scientifiques organisées sur la période.

Quatre doctorants ont publié dans des revues à comité de lecture.

Il y a une véritable politique de promotion du doctorat et dès le Master 2, les étudiants sont invités à choisir leur sujet de mémoire en perspective d'une éventuelle poursuite en thèse.

Points faibles et risques liés au contexte

La répartition entre les membres de l'équipe de recherche est inégale : quand certains publient plus qu'à leur tour, d'autres sont accaparés par d'autres tâches.

Les rendez-vous avec les non-publiants sont une initiative très intéressante dont les effets ne sont pas précisés.

La pérennité de certaines publications comme les ouvrages réédités ou les chroniques constituent un défi à relever de manière permanente, d'autant plus avec le départ programmé de membres importants de l'unité.

Une seule HDR a été soutenue sur la période considérée.

Le pôle droit pénal et procédure pénal est déficitaire.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.

Points forts et possibilités liées au contexte

Un membre de l'équipe est le référent éthique de l'université Côte d'Azur.

Les membres de l'unité ont reçu une formation pour le dépôt des notices sur Hal et l'unité elle-même dispose d'une page sur Hal avec la possibilité pour chaque membre de s'y rattacher.

Il existe une revue en open access (Lexsociété) créée par l'unité pour diffuser les résultats de recherche et qui est hébergée sur epi-rebel, site d'éditorialisation de Hal

Lorsque l'Ecole Universitaire de recherche participe au financement d'un colloque, il doit nécessairement être publié sur Hal

Des conférences d'ouverture sont régulièrement organisées (6 ou 7 par an) pour ouvrir les recherches à la cité et mieux y ancrer la faculté. Ces conférences ne sont pas seulement de vulgarisation mais peuvent être très pointues (ex. un avocat invité pour exposer les meilleures stratégies procédurales).

Points faibles et risques liés au contexte

La culture de la science ouverte des juristes est encore récente. Le dépôt des notices est chronophage et est un appui administratif pour le faire sur la base des listes de publication tenue à jour. Par ailleurs, de nombreux membres sont réticents à déposer sur Hal des articles entiers ou des actes de colloques car cela n'est pas jugé suffisamment prestigieux.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

L'unité est, à travers ses membres, très présente dans les relations avec les professions du droit, y compris au niveau national. Le niveau d'expertise individuelle de certains universitaires est très élevé, et leur permet d'intégrer des institutions françaises et monégasques.

Ces relations ne sont pas institutionnelles ou conventionnelles. Toutefois, la place de certains enseignants chercheurs dans certaines institutions offre des occasions aux autres membres de l'unité (par exemple, au sein des institutions monégasques)

1/ L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non-académiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'équipe justifie de réseaux actifs avec les juridictions du ressort et divers auxiliaires de justice (avocats et mandataires), ainsi qu'un partenariat avec la banque Thémis, spécialisée en matière d'entreprise en difficulté.

L'équipe peut s'honorer d'avoir deux de ses membres nommés dans les plus hautes instances de la magistrature : l'une à la Cour de cassation (Conseiller en service extraordinaire) ; l'autre au Conseil national de la magistrature.

L'unité bénéficie d'un rayonnement original et intéressant grâce à la participation de certains de ses membres au fonctionnement du processus législatif et judiciaire monégasque.

Trois doctorants sont financés par des conventions Cifre

Points faibles et risques liés au contexte

Des relations particulières avec les Commissaires de justice ont été engagées ; elles sont à développer.

L'unité ne bénéficie pas de convention pour la formation des acteurs du monde non-académique.

Il n'existe pas de convention de partenariat avec les acteurs locaux (barreau, juridictions, collectivités...).

2/ L'unité développe des produits à destination du monde socio-économique.

Points forts et possibilités liées au contexte

On constate le succès des colloques à destination des professions juridiques et judiciaires, comme le colloque « Procédure civile et procédures collectives ».

Plusieurs membres de l'unité sont associés au processus législatif, ou judiciaire monégasque.

Plusieurs membres de l'unité assurent des expertises auprès d'assemblées, de gouvernement français et étrangers.

Points faibles et risques liés au contexte

Les actions sont plus individuelles que collectives. Même si elles offrent des occasions propices aux autres membres, ce n'est pas l'unité qui est reconnue pour sa capacité d'expertise.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le projet « Droit au cœur », mené par les doctorants, a pour objectif de sensibiliser les collégiens et les lycéens sur la discrimination et touche ainsi un public qu'atteignent rarement les unités de recherche.

Des membres de l'unité mettent leur expertise au service d'institutions publiques (auditions Sénat et Assemblée nationale).

Certains membres participent à des interviews.

Des conférences d'ouverture sont régulièrement organisées, initialement tous les jeudis soir puis désormais six ou sept fois par an afin d'ouvrir les recherches à la cité et de partager avec elle la connaissance juridique. Il s'agit de conférences de vulgarisation, ou de sensibilisation à des thèmes d'actualité (ex. protection des données personnelles) ou de grande spécialisation (ex. conférence sur les stratégies procédurales).

Points faibles et risques liés au contexte

La disponibilité des enseignants-chercheurs au regard de la taille de l'unité est un défi pour assurer la pérennité des actions décrites.

C – RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

- Procéder un recrutement prioritaire en droit pénal et procédure pénale, pour équilibrer les pôles (le pôle pénal, étant le plus faiblement doté avec cinq enseignants chercheurs), et permettre leur dialogue, en ciblant un spécialiste de droit pénal des procédures collectives, ou un double profil droit pénal et droit civil, ou procédure pénale et procédure civile.
- Préciser le rôle des responsables de pôles et d'un conseil des responsables de pôle et/ou d'un comité scientifique pour définir une politique scientifique commune, dépassant l'addition des pôles de grande qualité.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

- Veiller aux occasions propices que peuvent représenter les réponses aux appels à projet de recherches dans les domaines d'excellence de l'équipe.
- Envisager l'invitation récurrente de professeurs étrangers, et tirer profit de la position géographique de l'unité (proximité de l'Italie).
- Obtenir des contrats doctoraux, et préciser les modalités de choix des sujets au regard de la politique scientifique pluriannuelle de l'unité.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

- Veiller à conserver l'implication des doctorants et jeunes docteurs dans la production scientifique de l'équipe.
- Veiller à la pérennisation des ouvrages et des chroniques qui participent au rayonnement de l'unité.
- Décloisonner les publications. Promouvoir une publication impliquant plusieurs pôles (à l'instar du colloque des doctorants).
- Préciser les rendez-vous non-publiants.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

- Veiller à maintenir les réseaux avec les professions juridiques et judiciaires voire à les renforcer et les développer par des conventions (formation et recherche, étude de la jurisprudence locale).
- Veiller à pérenniser les liens institutionnels.
- Maintenir et développer les conférences d'ouverture.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 06 janvier 2023 à 9h00

Fin : 06 janvier 2023 à 15h30

Entretiens réalisés en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

9h00-9h15 : Réunion à huis clos des membres du comité

9h15-9h30 : Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs

9h30-10h15 : Réunion plénière (tutelle, direction de l'unité, enseignants-chercheurs, doctorants, personnels d'appui à la recherche...)

10h15-11h00 : huis clos avec la direction de l'unité, les enseignants-chercheurs et les personnels d'appui à la recherche

11h00-11h30 : pause

11h30-11h45 : Entretien à huis clos avec les représentants des tutelles

11h45-12h45 : pause déjeuner

12h45-13h30 : huis clos avec les enseignants-chercheurs et les personnels d'appui à la recherche hors la présence de la direction de l'unité

13h30-14h00 : huis clos avec les doctorants et les post-doctorants de l'unité

14h00-14h30 : huis clos final avec la direction de l'unité

14h30-15h30 : huis clos final du comité

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre la section 01 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Nice, le 17 février 2023

à l'attention du Haut Conseil à
l'Évaluation de la Recherche
et de l'Enseignement Supérieur

Direction de la
Recherche, de la
Valorisation et de
l'innovation
Mme Johanna ZERMATI
Directrice

Objet : Observations de portée générale

M drvi-recherche@univ-
cotedazur.fr

**Unité: Centre d'études et de recherches en droit des procédures
(CERDP)**

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation établi par le comité d'évaluation placé sous la présidence du professeur Jean-Christophe SAINT-PAU, à l'occasion de la visite de l'EA n° 1201, « Centre d'études et de recherches en droit des procédures » de l'Université Côte d'Azur, le 6 janvier 2023.

C'est avec beaucoup de justesse et très fidèlement que ce rapport décrit la structure, les activités et les projets du centre objet de l'évaluation. Il est conforme aux échanges qui se sont tenus. Le rapport atteste tant de la haute qualité du travail d'évaluation fourni par les membres de ce comité de visite dans l'accomplissement de ce délicat exercice, que l'exigence d'objectivité qui a été la leur. La direction et l'ensemble des membres de l'unité, enseignants-chercheurs et doctorants, tiennent à saluer l'ambiance constructive dans laquelle s'est déroulée l'évaluation, qui a pu donner lieu à de fructueuses discussions porteuses d'avenir. Le rapport souligne avec vigueur les points forts du centre et relève des points d'attentions qui sont partagés par les membres de l'unité et qui constitueront l'objet essentiel des plans d'actions de la direction pour le prochain contrat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération respectueuse.

Grégoire Leray (directeur)
Diane Boustani (directrice adointe)

SIGNATURE



TAMPON



Grégoire Leray (directeur)
Diane Boustani (directrice
adointe)

**Direction de la
Recherche, de la
Valorisation et de
l'Innovation**

Mme Johanna ZERMATI
Directrice

✉ drvi-recherche@univ-
cotedazur.fr

Nice, le 17 février 2023

à l'attention du Haut Conseil à
l'Evaluation de la Recherche
et de l'Enseignement Supérieur

Affaire suivie par :

Mme Delphine ISCAYE
Gestionnaire

☎ 04 89 15 16 44

✉ delphine.iscaye@univ-
cotedazur.fr

Objet : Observations de portée générale

Veillez trouver ci-après les observations de portée générale d'Université Côte d'Azur concernant l'unité **DER-PUR230023016 - CERDP - Centre d'études et de recherche en droit privé.**

Université Côte d'Azur tient à remercier l'ensemble du comité HCERES pour le travail, conséquent et de qualité, d'analyse et d'évaluation des activités de l'unité CERDP. Les appréciations et recommandations du comité sur les différents domaines d'évaluation sont très utiles pour positionner les activités de l'unité et apporter des éléments sur lesquels s'appuyer pour consolider la vision prospective de l'unité.

L'établissement n'a pas d'observations de portée générale autres que celles formulées par l'unité.



Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président Recherche et Innovation

Ndél DIMARCO



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

